

	<p>AVIS de Publicité n°2025/22</p> <p>GRAND PORT MARITIME DE LA REUNION</p> <p>Commune du PORT</p> <p>DISPONIBLE : 79,49 m² de bureaux</p> <p>Activité Pressentie : Activités administratives de bureaux</p> <p>Site du Port OUEST de PORT REUNION</p>
Surface foncière/ immobilière et Disponibilité	Particularités du site/ Réseaux
<p>Surface totale à développer : 79,49 m² de bureaux</p> <p>Pas de division parcellaire possible</p> <p>Disponibilité pour aménagement : à compter du 1^{er} janvier 2026</p> <p>Durée de mise à disposition : Durée souhaitée à formuler par le demandeur et fonction du projet d'implantation</p> <p>Visite de site possible, sur rendez-vous</p> <p>Autres informations : nous consulter</p>	<p>Connexion aux réseaux (électricité, eau potable, eaux usées etc.) : nous consulter</p> <p>Urbanisme</p> <p>Commune concernée par un PPRN : nous consulter</p> <p>Autres informations : nous consulter</p>
Conditions financières	Compétences attendues
<p>Redevance domaniale : Proposition tarifaire attendue Négociable</p> <p>Autres informations : nous consulter</p>	<p>Activité administrative de bureaux</p> <p>Expertise technique, pérennité de l'activité</p> <p>Volume d'emplois</p>
<p>Les dossiers (demandes manuscrites, accompagnées des justificatifs d'identité valable - KBIS < 3 mois pour les sociétés, de la description détaillée des activités pressenties, des projets de développement, etc.) sont à adresser au :</p> <p>GPMPLR – DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX ET JURIDIQUES SERVICE DOMANIAL 2 Rue Evariste de Parny BP 18 – 97 821 – LE PORT CEDEX.</p> <p>DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS FIXEE AU 30/12/25 <i>Le GPMPLR se réserve le droit de ne pas instruire tout dossier incomplet</i></p>	



PLAN DE L'EMPRISE DISPONIBLE

